



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Vie des écoles - Versement des subventions aux collèges et aux lycées

V_DEL_211216_26

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Roger BOLLIET à Michel ROCHER
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Membres absents :

Dehbia DJERBIB, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame DAHOUM,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la ville verse aux établissements scolaires du secondaire, une subvention forfaitaire de 3,50 euros par élève calculée au prorata des effectifs de l'année scolaire en cours, afin qu'ils puissent mener à bien l'accueil des nouveaux élèves et la réalisation de projets pédagogiques spécifiques.

Les financements permettent notamment, dans le cadre de la mise en place des projets des établissements, d'organiser des sorties thématiques, des interventions liées à la santé, à la citoyenneté, à la culture.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il vous est proposé de poursuivre le versement de ces subventions aux collèges et aux lycées. Le montant global des subventions pour les collèges, lycées et écoles de la ville s'élève à 13 748 euros pour l'année scolaire 2021-2022. Un tableau des effectifs par établissement est joint en annexe.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention forfaitaire aux établissements du secondaire pour un montant de 13 748 euros pour l'année scolaire 2021-2022 (selon le tableau joint).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt d'aider les établissements du secondaire à mener à bien l'accueil des nouveaux élèves et la réalisation de projets pédagogiques spécifiques ;

Entendu le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Education et à la Petite Enfance ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention forfaitaire aux établissements du secondaire de 13 748 euros pour l'année scolaire 2021-2022 (selon le tableau joint).

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_26-DE

ETABLISSEMENT	EFFECTIFS SCOLAIRES RENTREE 2021	TOTAL (3,5€ par élève)
COLLEGE PIERRE VALDO	563	1 970,50 €
COLLEGE HENRI BARBUSSE	634	2 219,00 €
COLLEGE AIME CESAIRE	511	1 788,50 €
COLLEGE JACQUES DUCLOS	442	1 547,00 €
COLLEGE SIMONE LAGRANGE	435	1 522,50 €
LYCEE ROBERT DOISNEAU	765	2 677,50 €
LYCEE LES CANUTS	438	1 533,00 €
LYCEE BOISARD	140	490,00 €
TOTAL	3928	13 748,00 €